



Etudes de pollution et d'assainissement des sols

Un grand nombre d'entreprises et d'organismes font appel à un expert agréé en assainissement des sols afin de déterminer l'état de leurs terrains d'exploitation. Il s'agit essentiellement d'entreprises industrielles, de PME, d'administrations communales, d'intercommunes, etc. Toutefois, d'autres organismes et opérateurs peuvent eux aussi avoir besoin de ce type d'information : banques, compagnies d'assurances, curateurs, avocats, experts-comptables, agents immobiliers...

MÉTHODE

Pour déterminer le degré de pollution d'un sol, il convient de mener une étude en plusieurs phases:

- Etablissement d'un inventaire et d'un historique des utilisations passées du sol.
- Détermination d'une stratégie d'échantillonnage et d'analyse.
- Prélèvement d'échantillons du sol et des eaux souterraines.
- Analyse des échantillons sur site et en laboratoire.
- Interprétation et évaluation des résultats.
- Rédaction d'un rapport final.

OBJECTIFS

Les études de pollution des sols peuvent être conduites dans le cadre de missions différentes:

- Une étude préliminaire permet de déterminer s'il y a ou non pollution d'un sol.
- Le cas échéant, une étude descriptive permettra de déterminer la nature et l'ampleur de la pollution.
- S'il faut élaborer un plan d'assainissement, celui-ci proposera différentes solutions en fonction de critères techniques et de coût.
- Lors de l'exécution de travaux d'assainissement, le projet peut être organisé selon une procédure-cadre qui sera décrite dans un rapport destiné à l'autorité compétente.